Comptabilité et Mathématiques financières : 2 BAC Eco-SGC

Provisions : Risques et charges - Cours

Professeur : Mr JABER Naoufal

Sommaire

I- Définition

II- Provision pour risque (litige)

2-1/ Constatation / Dotation

2-2/ Reprise

2-3/ ANNEXES

III- Provision pour charges

3-1/ Constatation / Dotation

3-2/ Reprise

3-3/ ANNEXES

IV- Les cas spécifiques des exercices aux examens passés

I- Définition

Les provisions pour risques et charges permettent d'anticiper comptablement un risque avéré dont les conséquences prendront effet à l'issue de la clôture de l'exercice comptable.

Elles apparaissent au bilan comme une dette et augmentent donc le passif.

Les provisions pour risques et charges sont inscrites au passif du bilan et sont destinées à enregistrer des dettes probables, dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de façon précise. La réalisation de ces risques est incertaine, cela constitue donc des dettes probable qui pèsent sur la société.

II- Provision pour risque (litige)

2-1/ Constatation / Dotation

31/12

6195	Dotations d'exploitation aux PPRC		
1511		Provisions pour litiges	

2-2/ Reprise

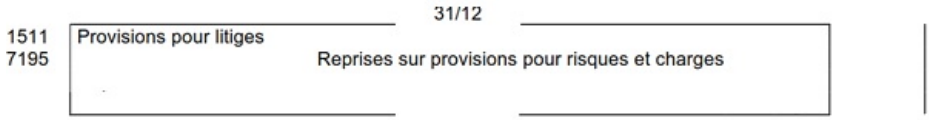

2-3/ ANNEXES

Annexes et explications sur la vidéo

III- Provision pour charges

3-1/ Constatation / Dotation

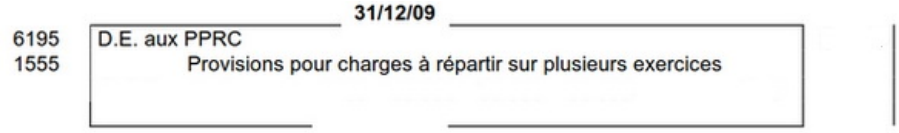

3-2/ Reprise

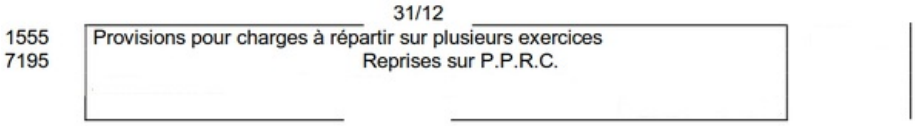

3-3/ ANNEXES

Annexes et explications sur la vidéo

IV- Les cas spécifiques des exercices aux examens passés

Voir la vidéo